

Revue de presse de juin 2023

Table des matières

Afrique	1
Libye :	1
Rwanda :	2
Tunisie:.....	2
Europe	3
Pays non-membres de l'Union européenne	3
Royaume-Uni :	3
Pays membres de l'Union européenne :	3
Union européenne :.....	4
Espagne :	4
France :	6
Grèce:	6
Italie :.....	7
Lituanie :	8

Afrique

Libye :

- **Infomigrants**, « [Libye : près de 6 000 migrants entassés dans un hangar à la frontière égyptienne](#) », 5 juin 2023
- **Libération**, « [Migrants en Libye : le sinistre « business » du maréchal Haftar](#) », 15 juin 2023

Selon plusieurs associations libyennes¹, près de 6 000 personnes exilées détenues dans des « entrepôts de trafiquant·e·s » ont été « libérées » par les autorités libyennes de l'est² – puis aussitôt parquées dans un hangar à quelques kilomètres de la frontière égyptienne. Ces personnes s'y trouveraient dans des conditions « difficiles et inhumaines », tandis que plusieurs autres auraient déjà été renvoyées en Egypte.

Ces « campagnes anticriminalité » conduites sous l'autorité du maréchal Haftar, omnipotent dans l'est du pays, sont avant tout menées par souci d'apparence et par opportunisme vis-à-vis de l'international. Elles lui permettent de « conserver son rôle de superviseur de la sécurité en Cyrénaïque³ » et d'attirer l'œil des gouvernements européens, aujourd'hui majoritairement tournés vers l'Ouest de la Libye. D'ailleurs, Haftar est loin d'être étranger aux trafics en cours en Libye, et utilise les départs des bateaux d'exilé·e·s pour faire pression sur le gouvernement italien et attirer ses investissements : cette stratégie semble porter ses fruits puisque le ministre de l'Intérieur italien a

¹ [Facebook de l'association مؤسسة العابرين لمساعدة المهاجرين والخدمات الإنسانية](#)

² En proie à un conflit interne depuis la chute du régime de M. Kadhafi, la Libye est aujourd'hui divisée entre les autorités de deux gouvernements rivaux : à l'ouest, le gouvernement libyen de Tripoli, reconnu par la communauté internationale, et à l'est le Parlement de Tobrouk, sous l'autorité du maréchal Khalifa Haftar.

³ Région située à l'est de la Libye,

promis publiquement, en juin 2023, que « si Haftar améliorerait la situation migratoire en Cyrénaïque, l'Italie allait investir du capital pour l'aider à reconstruire Benghazi. »⁴

Rwanda :

- **The Independent**, "[Suella Braverman's plan to deport asylum seekers to Rwanda ruled unlawful by Court of Appeal](#)", 29 juin 2023
- **The Guardian**, "[Sending asylum seekers to Rwanda will cost £169k a person, says Home Office](#)", 27 juin 2023

La Cour d'appel de Londres a estimé le 29 juin 2023 que l'expulsion vers le Rwanda des personnes arrivées de façon dite « irrégulière » au Royaume-Uni était « illégale ». Cette décision – jugeant que le Rwanda ne peut être considéré comme un « pays tiers sûr » en raison des lacunes de son système d'asile – annule [celle de la Haute Cour de Justice](#) de décembre 2022. La Cour d'appel a estimé qu'« il y a[vait] un risque réel que les demandeurs d'asile soient renvoyés vers leur pays d'origine et qu'ils y subissent des persécutions ou d'autres traitements inhumains »⁵ et a ajouté qu'« à moins et jusqu'à ce que les déficiences de son processus d'asile soient corrigées, envoyer des demandeurs d'asile au Rwanda sera illégal »⁶. Quant au gouvernement anglais, il a annoncé vouloir faire appel de cette décision sanction devant la Cour suprême et continue de défendre sa position, de plus en plus controversée. Ainsi, selon une analyse d'impact du gouvernement, le coût du renvoi au Rwanda d'une personne en quête de protection pourrait s'élever à près de 170 000 Livres Sterling...

Tunisie:

- **Courrier International**, « [Face au flux des migrants, Giorgia Meloni s'érige en conseillère de Kaïs Saïed](#) », 6 juin 2023
- **Financial Time**, "[EU offers Tunisia over €1bn to stem migration](#)", 12 juin 2023
- **Irpimedia**, "[Crisi economica e rimpatri: cosa stanno negoziando Ue e Tunisia](#)", 26 juin 2023

Les visites de dirigeant-e-s européen-ne-s en Tunisie se sont enchaînées ce mois de juin : elles avaient toutes comme objectif de pousser le gouvernement tunisien à adopter les conditions du FMI censées mettre un terme à la crise économique, financière, et sociale en cours en Tunisie. En outre, ce qui inquiète les gouvernements européens est la hausse des départs d'exilé-e-s depuis les côtes tunisiennes ces derniers mois, « qui risqueraient d'augmenter » si ladite crise n'est pas jugulée.

Tous ont donc mis la main à la poche pour financer l'externalisation du contrôle de « leurs » frontières. D'abord la ministre italienne qui a annoncé avoir débloqué 10 millions d'euros et livré une cinquantaine de véhicules à la Tunisie en mai 2023. Quelques jours plus tard, Ursula Von Der Leyen a proposé une aide financière de l'UE pouvant atteindre 900 millions d'euros sur le « long terme » en plus des 150 millions d'euros qui seront débloqués immédiatement⁷. Parmi ces millions, 105 seraient versés dans le but de « briser le modèle commercial cynique des contrebandiers et des trafiquants » – qui vise en réalité à financer le contrôle des frontières « européennes ». Cette enveloppe – qui triple les montants annuels alloués jusqu'ici en matière de migration – sont tout de même conditionnés à l'acceptation des réformes demandées par le FMI. Pour finir, le ministre de l'Intérieur français a annoncé le « déblocage d'une aide bilatérale » de 25,8 millions d'euros visant « à acquérir les équipements nécessaires et organiser des formations utiles, notamment des policiers et gardes-frontières. »⁸

⁴ https://www.repubblica.it/esteri/2023/06/13/news/migranti_strategia_governo_meloni-404241546/

⁵ Libération et AFP, « [Royaume Uni : la justice juge « illégal » l'expulsion de migrants vers le Rwanda, Sunak saisi la Cour suprême](#) », 29 juin 2023

⁶ Idem

⁷ AFP, « [L'UE propose à la Tunisie une aide à long terme allant jusqu'à 900 millions d'euros](#) », Mediapart, 11 juin 2023

⁸ France 24, « [La France octroie près de 26 millions d'euros à la Tunisie pour mieux contrôler l'immigration](#) », 19 juin 2023

Ces aides financières interviennent quelques jours à peine après l'adoption par le Conseil d'une position commune sur le Pacte asile et migration, qui planifie le renvoi des demandeur-euse-s d'asile débouté-e-s vers des pays tiers « sûrs », et la Tunisie est sur la liste malgré la dérive autoritaire observée in situ. Le président tunisien s'est quant à lui opposé à l'adoption de ce Pacte, et en dépit de la réalité « refuse d'être le garde-frontière de l'Europe »⁹.

Europe

Pays non-membres de l'Union européenne

Royaume-Uni :

- [The Guardian, "Revealed: government looking at four more sites for asylum vessels", 5 juin 2023](#)
- [Mediapart, « Au Royaume Uni, des barges pour parquer les réfugiés qui traversent la Manche », 16 juin 2023](#)

Le gouvernement britannique a confirmé le 5 juin 2023 avoir acquis deux barges géantes afin d'y héberger environ 1 000 demandeur-euse-s d'asile, actuellement logé-e-s dans des hôtels. Il avait déjà décidé un mois plus tôt d'installer une barge du même type dans le sud-ouest du pays pour y parquer les demandeur-euse-s d'asile qui parvenaient à rejoindre le Royaume-Uni de manière dite « irrégulière ». Le Premier ministre du Royaume-Uni se dit prêt à utiliser « tous les outils à disposition » pour « dissuader » les personnes exilées de venir au Royaume-Uni, au mépris du respect de leurs droits et de leur dignité. L'achat de ces barges pour héberger les personnes exilées – censées donc les dissuader de traverser la Manche en amont – permettra selon le gouvernement « d'économiser de l'argent et de réduire la pression sur les hôtels ». Ainsi, barges, navires de croisière désaffectés ou encore bases militaires seront utilisés dans le futur pour loger les demandeurs et demandeuses d'asile, bien loin donc des prestations normalement attendues à cet effet.

- [The Guardian, "UK provided £3m to Turkish border forces to stop migrants, FOI reveals", 7 juin 2023](#)

D'après une enquête publiée par le journal anglais *The Guardian*, en 2022, le Royaume-Uni a fourni trois millions de Livres Sterling à la Turquie afin d'« empêcher les personnes exilées d'atteindre le Royaume-Uni ». Ces informations – obtenues par le biais d'une requête d'information auprès des autorités publiques (FOI) – révèlent le financement croissant de la police et des garde-côtes turcs par le Royaume-Uni, passé de 14 000 Livres en 2019, à 425 000 en 2021-2022, jusqu'à trois millions aujourd'hui.

Ces financements pour ladite « aide au retour et à la réintégration » permettent l'acquisition d'équipements, l'embauche de personnel, ainsi que leur formation « à la sécurité des frontières maritimes ». Néanmoins, l'externalisation du contrôle migratoire a de lourdes conséquences sur les droits de personnes exilées, qui subissent la violence des autorités turques: tirs à balles réelles, passages à tabac, vols, humiliations...

Pays membres de l'Union européenne :

⁹ M. Ben Hamadi, « [Le président tunisien, Kaïs Saïed, s'oppose au nouveau pacte migratoire de l'Union européenne](#) », Le Monde, 16 juin 2023

Union européenne :

- **Les Échos**, « [Migration : après l'accord des 27, l'UE apporte son soutien à la Tunisie](#) », 11 juin 2023
- **Libération**, « [UE : accord trouvé avec difficulté entre les ministres européens de l'Intérieur sur les migrants](#) », 9 juin 2023

Le 8 juin 2023, le Conseil de l'Union européenne a finalement trouvé un « accord » sur les principaux volets du « Pacte asile et migration » proposé par la Commission en 2020 (procédure de filtrage, refonte du règlement Dublin et du traitement des demandes d'asile). Cette position constituera donc la base des négociations menées par la Présidence du Conseil avec le Parlement européen.¹⁰

L'un des volets de cet accord prévoit ainsi une procédure d'asile accélérée (six mois maximum) et un traitement à la frontière des demandes de protection ayant peu de chances d'aboutir. A été actée la mise en place de centres fermés aux frontières extérieures de l'Union européenne, dans lesquels seront détenues les personnes exilées – mineur·e·s accompagné·e·s inclu·e·s¹¹ — ayant « peu de chances statistiquement »¹² d'obtenir le statut de réfugié, par exemple en provenance de la Turquie, l'Inde ou encore l'Albanie... L'idée ici est d'empêcher les exilé·e·s d'entrer sur le territoire européen pour y déposer une demande de protection, afin de « faciliter » leur renvoi.

Le texte prévoit par ailleurs la refonte du règlement Dublin ainsi qu'« un mécanisme de solidarité obligatoire mais flexible » qui devrait entraîner 30 000 relocalisations¹³ par an. En cas de refus, les États devront apporter une compensation financière à hauteur de 20 000 euros pour chaque demandeur·euse d'asile non relocalisé·e, ou une « autre mesure de solidarité »¹⁴. La Pologne et la Hongrie, qui avaient refusé de relocaliser sur leur territoire des demandeur·euse·s d'asile entre 2015 et 2017, ont voté contre la position proposée par le Conseil de l'UE. La Bulgarie, Malte, la Lituanie et la Slovaquie se sont abstenues.

Enfin, ce « pacte » ouvre la voie aux expulsions vers des pays tiers dits « sûrs ». Dans le cas où une demande d'asile serait jugée irrecevable aux frontières européennes, les personnes déboutées pourront être renvoyées vers des pays tiers considérés comme « sûrs » (comme la Tunisie ou l'Albanie), qui auraient accepté le deal, même en l'absence de liens particuliers (famille, travail...) dans ce pays tiers¹⁵. Il reviendra à chaque État membre d'apprécier si le simple transit par un pays constitue un lien suffisant pour pouvoir l'y renvoyer.

Espagne :

- **Infomigrants**, « [Ceuta : la CEDH rejette la plainte du migrant sénégalais pris en photo avec une humanitaire](#) », 7 juin 2023

Une nouvelle fois, la Cour européenne des Droits de l'Homme (CEDH) légitime la pratique dite des « refoulements à chaud » à la frontière marocco-espagnole : la Cour a rejeté la plainte déposée par la Commission espagnole d'aide aux réfugiés (CEAR) qui contestait le renvoi d'un exilé sénégalais vers le Maroc en mai 2021. À peine arrivé à Ceuta, il avait été refoulé sans même pouvoir déposer une demande d'asile, ni bénéficier sur place d'un avocat ou d'un interprète.

Ces pratiques, pourtant illégales au regard de la Convention européenne des droits de l'Homme et du droit international, sont légitimées par la CEDH depuis un arrêt rendu le 13 février 2020

¹⁰ Conseil de l'UE, « [Politique migratoire: le Conseil parvient à un accord sur les principales lois en matière d'asile et de migration](#) », Communiqué de presse, 8 juin 2023

¹¹ L. Mollier-Sabet, « [Droit d'asile : que contient le projet d'accord européen ?](#) », Public Sénat, 13 juin 2023

¹² C'est-à-dire avec un taux de reconnaissance de statut de réfugié est inférieur à 20 %.

¹³ Chaque État membre sera tenu d'accueillir un certain nombre des demandeur·euse·s arrivé·e·s dans un pays de l'UE soumis à une « pression migratoire ».

¹⁴ Par exemple, « le déploiement de personnel ou des mesures axées sur le renforcement des capacités »...

¹⁵ K. De Meyer, « [Migration: après l'accord des 27, l'UE apporte son soutien à la Tunisie](#) », Les Echos, 11 juin 2023

dans une affaire similaire. Elle avait débouté les requérants – deux hommes qui avaient escaladé la clôture de Melilla en 2014 avant d’être refoulés vers le Maroc – estimant « qu’ils s’étaient mis eux-mêmes dans une situation d’illégalité en tentant de franchir la frontière de Melilla hors d’un poste-frontière habilité ». Elle ajoutait qu’ils avaient par conséquent « décidé de ne pas utiliser les voies légales existantes permettant d’accéder de manière régulière au territoire espagnol »¹⁶. Cet argument, pourtant fallacieux au regard du droit européen¹⁷, a permis d’entériner aux frontières espagnoles cette pratique contraire au droit international.

- [EFE, “Salvamento marítimo podrá detectar naufragos de noche con su nuevo sistema inteligente de rescate”, 13 juin 2023](#)

Salvamento Marítimo, l’organisme espagnol de sauvetage en mer, teste ce mois de juin au large des îles Canaries son « nouveau système intelligent de sauvetage », nommé *Isar*. Cofinancé à 85% par les fonds européens, celui-ci permettra de « détecter les naufragés de jour comme de nuit » avec le déploiement notamment d’avions sans pilote, hélicoptères et drones équipés de capteurs intelligents. Ce nouveau système permettra de « repérer plus rapidement un naufrage » et de « renforcer les capacités de coordination entre les centres de *Salvamento Marítimo* et ses équipes envoyées sur le lieu du naufrage. »

Bien que l’amélioration des mécanismes de sauvetage en mer soit nécessaire, il est à craindre que l’adoption de ce nouveau système intelligent soit détournée à des fins de contrôle. C’est d’ailleurs ce que dénonce l’association *Caminando Fronteras* pour qui « *Salvamento* est devenue un instrument de contrôle des migrations en violation du droit de la mer. »¹⁸. En 2019, le journal *El País* annonçait la conclusion d’un accord entre l’Espagne et le Maroc permettant à *Salvamento Marítimo* de débarquer dans les ports marocains une partie des exilé·e·s secouru·e·s¹⁹. A cette époque, Migreurop indiquait qu’il s’agissait de « véritables opérations de refoulement, contraires au droit européen et international. »²⁰

- [El Diario, “Una niña y un hombre mueren cerca de Canarias en el naufragio de una patera que pidió auxilio a España más de 12 horas antes”, 21 juin 2023](#)
- [Libération, « Naufrages au large des Canaries : «Entre l’Espagne et le Maroc, les migrants sont un business», 23 juin 2023](#)

Les naufrages et disparitions en mer se suivent et se ressemblent sur la route migratoire des Canaries. Le 21 juin 2023, plus de 30 personnes ont disparu en mer entre les Canaries et le Maroc, alors que les autorités espagnoles avaient été mises au courant qu’un bateau était en détresse. Les rescapé·e·s ont été pris·es en charge seulement 12 heures après leur appel de détresse, les autorités espagnoles ayant délégué le sauvetage du navire aux autorités marocaines et ce malgré bien que le naufrage ait eu lieu dans la zone de recherche et sauvetage (SAR) espagnole.

Comme le dénonce le collectif *Caminando Fronteras*, les autorités espagnoles retardent délibérément l’intervention des équipes de sauvetage en mer afin de déléguer la prise en charge des personnes en détresse aux autorités marocaines. Pour Helena Maleno Garzon, fondatrice de l’ONG *Caminando Fronteras*, les autorités marocaines ne considèrent pas le sauvetage des vies comme une priorité et privilégient plutôt la défense de leurs intérêts géopolitiques. Selon le même collectif, en 2022, les trois quarts des exilé·e·s qui ont tenté de rallier l’Espagne depuis l’Afrique auraient péri sur la route des Canaries.

¹⁶ Migreurop, [« Cour européenne des droits de l’Homme : l’Espagne et l’Union européenne \(UE\) pourront faire prévaloir la protection des frontières européennes sur le droit d’asile », 21 février 2020](#)

¹⁷Idem

¹⁸ El Diario, [“Una niña y un hombre mueren cerca de Canarias en el naufragio de una patera que pidió auxilio a España más de 12 horas antes”, 21 juin 2023](#)

¹⁹ El País, [“España acuerda con Marruecos devolver pateras a sus costas”, 21 février 2019](#)

²⁰ Migreurop, [« Tri, confinement et expulsion : l’approche hotspot au service de l’UE », juin 2019](#)

France :

- **Mediapart**, « [Dans la Manche, l'État sous-traite le sauvetage d'exilés à une société privée](#) », 27 juin 2023

Depuis le printemps 2023 et pour la première fois, l'État sous-traite le sauvetage d'exilé-e-s à une société privée. Deux bateaux – coûtant chacun quatre millions d'euros par an – sont fournis par l'entreprise *SeaOwl* pour des missions de sauvetage au large de Dunkerque et de Calais. Les deux marchés avaient été conclus en mars et en avril 2023 entre le ministère des armées et l'entreprise *SeaOwl* – entreprise spécialisée dans les technologies de défense maritime, proposant des services de sécurité pour des plateformes *offshore* en Asie, en Afrique ou au Moyen-Orient.

D'après Mediapart, les interrogations se multiplient quant à l'efficacité opérationnelle de ces navires, étant donné le manque de formation du personnel à bord, mais aussi des caractéristiques des bateaux qui ne seraient pas adaptés aux enjeux de sauvetage dans la Manche. Si l'on s'en tient au propos de Marc Véran, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, « l'État a une obligation de moyens, pas de résultats » - résultat entendu ici comme le sauvetage de vies. Enfin, les membres de l'équipage ont l'ordre de ne pas parler à la presse sans « accord préalable de l'autorité maritime » sous peine de pénalités financières.

Grèce:

- **The Guardian**, « [At least 78 people drown as refugee boat sinks off Greece](#) », 15 juin 2023
- **Mediapart**, « [Après le naufrage, des survivants dénoncent les garde-côtes grecques et Frontex](#) », 17 juin 2023
- **CNN**, « ['If they had left us be, we wouldn't have drowned:' CNN investigation raises questions about Greek coast guard's account of shipwreck tragedy](#) », 23 juin 2023

Dans la nuit du 13 au 14 juin 2023, un navire transportant jusqu'à 750 personnes a chaviré au large de la péninsule grecque du Péloponnèse. Seules 104 personnes ont été sauvées, 78 corps sans vie ont été récupérés et les autres sont toujours portées disparues – ce qui en fait le naufrage répertorié en Méditerranée le plus meurtrier depuis celui de Lampedusa en octobre 2013²¹.

Pourtant, les autorités grecques, maltes et italiennes étaient au courant de la présence d'un navire surchargé en mer puisqu'il avait été repéré par un avion de Frontex et que le collectif AlarmPhone²² les avait alertées. Pour autant, aucune opération de sauvetage n'a été déclenchée – un navire marchand s'est limité à leur distribuer de l'eau et de la nourriture. Selon les survivant.e.s, le chalutier aurait chaviré après que les garde-côtes grecs ont remorqué le bateau à l'aide d'une corde « non pas vers les côtes grecques, mais en dehors de la zone de secours en mer grecque. »²³. Ces témoignages vont à l'encontre de la version officielle, selon laquelle les autorités grecques ne seraient pas intervenues car les passagers auraient « refusé toute aide »²⁴. Argument fallacieux au regard du droit maritime international, qui impose de porter secours à toute embarcation en détresse : « les autorités grecques auraient dû coordonner plus tôt cette opération de sauvetage, dès lors que Frontex avait repéré ce bateau en détresse »²⁵.

²¹ L. Chauneau, « [Grèce : que sait-on du naufrage meurtrier d'un bateau de plus de 400 migrants](#) », Infomigrants, 15 juin 2023

²² Alarmphone, « [Europe's "shield": Hundreds presumed to have drowned off Greece](#) », 14 juin 2023

²³ Franceinfo, « [Naufrage d'un bateau de migrants en Grèce : l'intervention des garde-côtes grecs en question](#) », 15 juin 2023

²⁴ P. Kapantais, « [Après le naufrage, des survivants dénoncent les garde-côtes grecques et Frontex](#) », Mediapart, 17 juin 2023

²⁵ « [Naufrage de migrants en Méditerranée : ce que l'on sait sur les responsabilités des garde-côtes grecs](#) » Libération, AFP, 17 juin 2023

- **Libération**, « [Grèce : s'il y a naufrage, c'est bien celui de notre humanité](#) », 26 juin 2023
- **Infomigrants**, « [Grèce : des migrants filmés menottés et yeux bandés dans un camion à Kos](#) », 26 juin 2023

De nouveaux témoignages d'associations et d'exilé-e-s dénoncent les refoulements et pratiques violentes et illégales aux frontières grecques. Le 22 juin 2023, une vidéo publiée sur le réseau social Twitter témoigne de l'attaque par des dizaines d'hommes masqués d'un groupe de 61 personnes exilées à la frontière gréco-turque. Le 26 juin, une vidéo publiée sur le même réseau social par l'ONG Aegean boat report montre une dizaine de personnes exilées entassées dans une camionnette, les mains attachées dans le dos et les yeux bandés, à l'est de l'île de Kos, en Grèce. Dans les deux cas, ces personnes exilées ont probablement été refoulées vers la Turquie : ce ne sont que des exemples parmi les multiples violations de droits aux frontières grecques qui ont lieu chaque jour.

Italie :

- **Le Monde**, « [Trois mois après le naufrage d'un navire de migrants sur les rives de l'Italie, enquête sur le drame de Cutro](#) », 2 juin 2023
- **El País**, « [Reconstrucción de un naufragio: como Italia y Frontex pudieron evitar la muerte de mas de 90 personas en Cuatro](#) », 2 juin 2023

Une enquête de [Lighthouse Reports](#) et de nombreux médias²⁶, révèle les défaillances des autorités italiennes qui ont conduit à la mort de 94 personnes lors du naufrage de *Cutro*, le 26 février 2023. Les autorités italiennes avaient été informées par Frontex qu'un navire se trouvait dans sa zone SAR [*Search and Rescue*]. Elles étaient au courant que le bateau était probablement surchargé et naviguait dans de mauvaises conditions météorologiques — ce qui aurait dû conduire au déclenchement d'une opération de secours. Pourtant, seule la *Guardia di Finanza*²⁷ était partie à la recherche de l'embarcation, engageant ainsi une opération de police. N'étant ni habilitée ni équipée²⁸ pour des opérations de recherche et sauvetage, elle avait dû rebrousser chemin en vue des conditions météorologiques. Comme trop souvent, les autorités italiennes ont priorisé le contrôle sur le sauvetage et ont considéré le bateau comme une cible à appréhender plutôt qu'un navire à secourir.

- **Le Point**, « [A Lampedusa, la Croix-Rouge prend le relais dans le sinistre centre pour migrants](#) », 10 juin 2023

Depuis le 1^{er} juin 2023, la Croix-Rouge italienne gère le centre pour exilé-e-s de Lampedusa comme prévu dans le décret *Cutro* adopté quelques mois auparavant²⁹. L'ONG prend le relais de l'État italien, et s'engage à y « restaurer la dignité ». Les autorités italiennes ont à de nombreuses reprises été pointées du doigt pour les conditions de vie déplorables dans ce camp : surpopulation, salles de bains inondées, manque de médecins, de nourriture et d'eau... Trois personnes y sont décédées au cours des derniers mois selon l'OIM.

Depuis l'arrivée de la Croix-Rouge, des tonnes d'ordures ont été enlevées, la cuisine rénovée, des salles de bains installées et les capacités « d'accueil » du centre devraient doubler. Les personnes exilées n'y resteront pas plus de 48h afin d'« éviter une surpopulation ». Elles seront alors transférées ailleurs en Italie ou enfermées dans un centre de détention sur l'île – dont la création est en

²⁶ Précisément : Lighthouse Reports, El País, Sky News, Domani, Süddeutsche Zeitung et Le Monde

²⁷ La douane italienne

²⁸ E. Vasques, « Naufrage de Crotona : l'Italie n'a pas jugé 'urgents' les messages d'alerte de Frontex », Euractiv, 6 mars 2023

²⁹ Camerai dei deputati, « [Decreto immigrazione cd. Cutro: in vigore la conversione delle norme urgenti del DL 20/2023 che prevede misure speciali per regolare i flussi di ingresso legale dei lavoratori stranieri](#) », documentazione parlamentare, 9 mai 2023

discussion³⁰. Au travers de cette manœuvre, l'Italie se décharge encore une fois de ses responsabilités en matière d'accueil, et délègue le contrôle d'un camp fermé à un acteur du secteur privé.

- **Infomigrants**, « [En Italie, deux navires humanitaires immobilisés pour avoir enfreint la loi sur le secours en mer](#) », 7 juin 2023
- **Infomigrants**, « [Méditerranée : l'Aurora désobéit aux autorités et débarque 39 rescapés à Lampedusa](#) », 14 juin 2023

Trois navires humanitaires ont été immobilisés pour une durée de 20 jours par les autorités italiennes pour avoir enfreint le décret-loi adopté en janvier 2023 par l'Italie sur le secours en mer.

Le premier navire, affrété par Sea Eye 4, a été immobilisé pour avoir secouru plusieurs embarcations d'exilé·e·s à la suite — ce qui est contraire au décret-loi obligeant les navires à se rendre immédiatement dans un port italien après chaque opération de sauvetage. Les deux autres navires, cette fois-ci affrétés par Mare*Go et Sea-Watch ont été immobilisés pour avoir refusé de se rendre dans le port sûr qui leur avait été attribué par les autorités italiennes, tous deux à 32 heures de navigation des zones de sauvetage respectives.

Ces événements illustrent les politiques menées de longue date par les autorités italiennes qui visent à harceler, entraver et criminaliser les ONG menant des opérations de sauvetage en mer. Elles ont pour conséquence de réduire le nombre de sauvetages et d'augmenter le nombre de disparitions.

Lituanie :

- **Médiapart**, « [Lituanie : la détention extra-judiciaire des réfugiés déclarée inconstitutionnelle](#) », 7 juin 2023

Le 7 juin 2023, la Cour constitutionnelle lituanienne a jugé « contraire à la loi fondamentale » la détention extra-judiciaire ou arbitraire des demandeur·euse·s d'asile. En juillet 2021, la Lituanie a adopté une loi autorisant le placement en détention automatique des personnes exilées arrivées de façon dite « irrégulière »³¹. Selon l'arrêt de la Cour, cette loi est inconstitutionnelle car elle « ne permet pas d'étudier la situation personnelle de chaque individu ». Cette décision fait suite à la plainte déposée par un ressortissant irakien maintenu en détention pendant une période de six mois en 2021 — durée maximale de détention qui a ensuite été allongée à 12 mois. Ces centres fermés ont à maintes reprises été pointés du doigt pour leurs conditions inhumaines³² — humiliations, tortures, traitements dégradants, etc — mais sont toujours en fonctionnement.

³⁰ Infomigrants, « [Médecins supplémentaires , wifi, rénovations : la Croix-rouge prend la direction du hotspot à Lampedusa](#) », 12 juin 2023

³¹ Infomigrants, « [Lituanie : la détention arbitraire des demandeurs d'asile déclarée inconstitutionnelle](#) », 15 juin 2023

³² Médecins sans frontières, « [Plus de 2 500 migrants toujours détenus en Lituanie, neuf mois après avoir traversé la frontière avec la Biélorussie](#) », 6 mai 2022 et Amnesty international, « [Le terrible sort des personnes exilées en Lituanie](#) », 10 juillet 2022